

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### **MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT**

**Arrêté du 26 janvier 2012 fixant au titre de l'année 2012 le nombre de places offertes aux concours interne et externe pour le recrutement d'inspecteurs des affaires maritimes (option technique)**

NOR : DEVK1201950A

Par arrêté de la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement en date du 26 janvier 2012, le nombre total de places offertes au titre de l'année 2012 aux concours interne et externe pour le recrutement d'inspecteurs des affaires maritimes, option technique, est fixé à 2.

Ces places sont réparties de la manière suivante :

- concours interne : 1 place ;
- concours externe : 1 place.